

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI
DES POLITIQUES DE REFORMES
ET DES PROGRAMMES FINANCIERS**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

**RAPPORT DE L'ATELIER D'ACTUALISATION ET DE VALIDATION
DE LA MATRICE UNIFIEE DES REFORMES POUR LA PERIODE
2019-2021 ET DES PTBA 2019 DES MINISTERES ET
INSTITUTIONS DE L'ETAT**

Mai 2019

Du 8 au 10 mai 2019, l'Hôtel Sancta Maria de Lomé a abrité les travaux de l'atelier d'actualisation et de validation de la matrice unifiée des réformes dans les différents départements ministériels et institutions de l'Etat pour la période 2019-2021 et des plans de travail et budget annuel (PTBA) 2019 des réformes. Organisé par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers (SP SPRPF), cet atelier a regroupé les points focaux chargés du suivi des réformes, les responsables des différents départements ministériels, les représentants des partenaires techniques et financiers, du secteur privé et de la société civile, les chefs traditionnels.

L'atelier s'est déroulé en deux phases : les travaux en commission et la plénière.

1. Travaux en commissions

Le cahier de charge des commissions se présente comme suit :

- sur les matrices de réforme des ministères et institutions de l'Etat (2019-2021) : vérifier la formulation des actions, activités et tâches et leurs échéances de réalisation, vérifier la cohérence des tâches en lien avec les activités, reformuler si nécessaire des indicateurs d'objectifs et les indicateurs d'activités, valider les programmations physiques des tâches et les échéances de réalisation, proposer de nouvelles mesures de réforme à inscrire dans les matrices triennales ;
- par rapport aux plans de travail et budget annuel PTBA 2019 : extraire de la matrice triennale, les actions, activités et tâches à mettre en œuvre en 2019, indiquer les responsables de la mise en œuvre de chaque activité et tâche, reformuler au besoin et harmoniser les intitulés activité/tâche dans le PTBA.

Ainsi, trois (03) commissions ont été constituées.

La Commission N°1 est chargée de l'actualisation et la validation des mesures et actions pour le renforcement de la gestion des finances publiques. Ses travaux ont connu la participation des directions et structures relevant du ministère de l'Economie et des Finances et des institutions de l'Etat impliquées dans la gestion des finances publiques (27 structures). Le bureau de la commission est composé comme suit : président : M. ATCHARE Ahoté et rapporteur: M. NOVISSI Koffi Y.

En ce qui concerne la **Commission N°2**, elle a pour charge de veiller à la mise en cohérence, l'actualisation et la validation des mesures de réformes et PTBA de douze (12) ministères. Ses travaux ont été conduits par M. TOUGOMA A. Mazamisso (président) et M. NISSON Alemou (rapporteur).

La **Commission N°3** a également pour charge de s'assurer de la mise en cohérence, l'actualisation et la validation des mesures de réformes de onze (11) ministères. Elle a été présidée par M. SOGBO K. Efanam avec pour rapporteur M. KOUTOUKLOUI Kangnikoe.

La méthodologie de travail des commissions a consisté à suivre la présentation de chaque point focal chargé du suivi des réformes des ministères. Ces présentations ont porté sur deux (02) éléments : (i) les matrices unifiées des réformes des départements ministériels et institutions de l'Etat pour la période 2019-2021 et (ii) les plans de travail et budget annuel (PTBA) 2019.

Les membres des commissions ont relevé des observations de fond et de forme sur le contenu des matrices de réforme et des PTBA. Ils ont également apporté leurs contributions sur ces documents. Les observations et contributions ont conduit dans certains cas à la reformulation de certaines mesures et/ou objectifs, indicateurs, résultats attendus, tâches,... De nouvelles mesures de réforme ont été aussi proposées et inscrites dans les matrices triennales de certains ministères.

2. Les travaux en plénière

Au cours de la plénière, les rapporteurs des trois (3) commissions ont procédé à la restitution des résultats de leurs travaux. Les discussions qui ont suivies ces présentations en plénière ont permis de valider les matrices triennales (2019-2021) des réformes des ministères et leur PTBA 2019, sous réserve de la prise en compte des observations et contributions des intervenants.

A l'issue des travaux, les participants ont formulé des suggestions et des recommandations pour améliorer la conduite des réformes dans les ministères et institutions de l'Etat :

Au titre des suggestions, on note :

- une exigence dans la participation des supérieurs hiérarchiques des points focaux et correspondants thématiques chargés du suivi des réformes (tous les secrétaires généraux, directeurs généraux, directeurs et responsables de services) aux travaux d'examen des matrices de réformes en vue de leur permettre de prendre leur responsabilité dans la définition, la sélection et la mise en œuvre des mesures de réforme, pour éviter de proposer des activités ordinaires à la place des activités de réformes ;
- la suppression effective du paiement de frais d'immigration aux frontières. Les participants estiment que cette question devrait être soulevée et débattue dans les commissions mixtes entre Etats afin d'apporter une solution définitive et d'éviter la souffrance à nos populations aux différentes frontières ;
- la prise en compte de l'intérêt des populations surtout riveraines dans l'exploitation des sites de gisement pour améliorer leurs conditions de vie ;
- la prise de dispositions pour promouvoir les entreprises nationales et encourager la consommation locale.

Les recommandations formulées sont consignées dans le tableau ci-après :

| N° | RECOMMANDATIONS | STRUCTURE RESPONSABLE | ECHEANCE |
|----|--|---|-------------------|
| 1 | Faire le lien entre les maquettes du budget programme issue de la revue qualité et les actions de la matrice et du PTBA des réformes | Focaux chargés du suivi des réformes/ SP-PRPR | Fin juin 2019 |
| 2 | Faire adopter la Loi portant code de l'organisation judiciaire | Ministère de la Justice | Fin décembre 2019 |
| 3 | Faire adopter la Loi portant code de procédure pénale | Ministère de la Justice | |

Fait à Lomé, le 10 mai 2019

Les rapporteurs :

Mawonunyuié M. KUTSAWA, Chargé des études prospectives et de la planification à la Direction Générale de l'Emploi ;

Kossi A. APELY, Chargé du suivi des réformes et des relations avec l'Union Européenne au SP-PRPF.